



Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. **Port** : 06.69.22.15.37.

Mail : cfdt@cfdtpenit.org

Site : www.cfdtpenit.org

Douai, Le 30 Mai 2023

REFORME DU CEA ET DU CORPS DE COMMANDEMENT : BLOC SYNDICAL OU PAS ?

Un bloc syndical s'est constitué pour bâtir un projet commun de réforme dans l'intérêt des personnels.

La CFDT Pénitentiaire n'a pas souhaité pour l'instant rallier celui-ci pour plusieurs raisons :

- **La CFDT pénitentiaire** a pris connaissance de cette alliance par un communiqué sans aucune concertation préalable.
- **La CFDT pénitentiaire** constate que ce projet de réforme nous fait une proposition de grilles uniquement pour le corps d'encadrement et d'application.

Quid du corps de commandement et des CSP ? Sont-ils les oubliés du bloc syndical ?
Aucune grille n'est proposée les concernant.

La CFDT Pénitentiaire, qui le répète inlassablement, n'a qu'un seul objectif : l'amélioration des conditions de travail des personnels avec une rémunération à la hauteur des métiers exercés. Pour autant elle se veut cohérente et fait des propositions réalistes (ces dernières vous ont déjà été transmises et seront rajoutés à ce communiqué pour rappel).

Une réforme doit porter les personnels vers le haut !

N'oublions pas la réforme de la chaîne de commandement qui malheureusement en a desservi plus d'un !

La DAP aurait à priori saisi la DGAFP du projet et une réunion de travail serait programmée dans les semaines à venir....

La CFDT Pénitentiaire ne doute aucunement que le projet est déjà bien ficelé et qu'il y a urgence à intervenir sur les points qui nous ont été présentés lors de l'audience avec le DRH le 02 mai dernier à la DAP.

- **De plus, le bloc syndical ne parle pas des surveillants adjoints (contractuels)** chargés de seconder et d'assister les surveillants titulaires. Il apparaît pourtant très important de défendre ceux-ci car **la CFDT milite contre la précarisation et pour la pérennisation de ces emplois**. Il nous a été annoncé que les surveillants adjoints pourraient passer le concours de surveillant catégorie B au terme d'un an de service. Encore s'agit-il de préciser les conditions d'accès à ce concours ?

- **Quant à la revalorisation de la grille indiciaire du CEA**, l'administration propose un corps structuré en trois grades. **La CFDT Pénitentiaire** s'interroge « sur le **2^{ème} grade** qui serait un grade de spécialité fondé sur l'exigence d'acquisition de compétences certifiées via l'obtention de qualifications ou habilitations à l'exercice de certaines fonctions ».

Nous n'en savons pas davantage à ce jour sur les spécialités concernées.

La plus grande prudence s'impose !

La CFDT pénitentiaire refuse de laisser pour compte des agents valeureux qui, sous prétexte qu'ils n'exercent pas une certaine spécialité, ne pourraient pas accéder au 2ème grade.

La reconnaissance d'une réforme historique passe par une valorisation de l'ensemble des personnels du corps.

La CFDT Pénitentiaire a fait des propositions de grilles cohérentes.

- **Pour l'accès du corps de commandement à la catégorie A**, voici la présentation faite par l'administration :

❖ **Répartition d'effectifs:** Pyramidale 70% / 20% / 10%

❖ **Baisse de la PSS** qui sera compensée par l'**IFO**

- 1^{er} Grade : Maintien du Grade lieutenant/capitaine : indice sommital 673 avec PSS à 27%
- 2^{ème} Grade : Regroupement des actuels Commandants/CSP classe normale : indice sommital 821 avec PSS à 23.5%
- 3^{ème} Grade : Regroupement des actuels CSP HC et Exceptionnel : indice sommital 972 avec PSS à 23.5%

La perte de la PSS sera compensée par la revalorisation de l'IFO occasionnée par l'assimilation à un corps de catégorie A.

Il paraît essentiel que les grilles indiciaires puissent être revues pour que tous les agents concernés ne soient pas perdants tant qu'ils sont actifs mais aussi quand ils partent à la retraite.

Rappelons dans un autre registre que le GDS a annoncé la création de centres interrégionaux de formation dont nous nous réjouissons. C'est une demande de la CFDT depuis plusieurs années. Il est essentiel de les prévoir.

La CFDT Pénitentiaire œuvre pour le bien commun des personnels et souhaite que cette réforme soit historique même si chacun sait pertinemment que la **DGAFP** reste **décisionnaire**.

N'oublions pas que par ailleurs, c'est avec les huit organisations syndicales que **Monsieur GUERINI, Ministre de la Fonction Publique**, a engagé des négociations concernant la revalorisation indiciaire. Ce point, jamais évoqué par le bloc syndical, se doit d'être mis en rapport avec le projet de réforme statutaire car cela concernera l'ensemble des fonctionnaires et en premier lieu les agents les moins bien rémunérés.

Alors, au lieu de faire un bloc où les enjeux syndicaux priment sur les intérêts des agents, faisons bloc le 6 juin en nous mobilisant pour faire pression sur les négociations avec le Ministre de la Fonction Publique !

**La CFDT Pénitentiaire vous défendra toutes et tous jusqu'au bout !
Vers une vraie reconnaissance des personnels de surveillance ? Il est temps !**

Le Bureau National **CFDT Pénitentiaire**